

AUXENSE ACTIONS ALPHA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2022

AUXENSE ACTIONS ALPHA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP AUXENSE ACTIONS ALPHA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AUXENSE ACTIONS ALPHA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

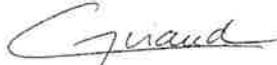
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

AUXENSE ACTIONS ALPHA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS INTERNATIONALES

<p>RAPPORT ANNUEL 30/12/2022</p>
--

ACTEURS

- **Société de Gestion :**

AUXENSE GESTION – 26 rue Marbeuf - 75008 PARIS

La société de gestion a été agréée par l'Autorité des marchés financiers, ci-après « l'AMF » le 23 avril 2007 sous le numéro GP-07000010.

- **Dépositaire et Conservateur :**

Crédit Industriel et Commercial (CIC) - Siège Social : 75008 PARIS 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex

- **Commissaire aux comptes :**

Deloitte, 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex,, représenté par Monsieur Sylvain Giraud

- **Commercialisateurs :**

AUXENSE GESTION SAS
26 rue Marbeuf, 75008 PARIS

- **Déléataire de la gestion administrative et comptable :**

Gestionnaire Administratif et Comptable
European Fund Administration S.A. – France - 17, rue de la banque, 75002 Paris

CLASSIFICATION DU FONDS

Actions Internationales

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir sur la durée minimum de placement recommandée (cinq ans)

une performance supérieure à l'indice de référence :

70% EMIX Europe + 20% EMIX World USA + 5% EMIX World Japon + 5% EONIA en EUROS. Les indices

EMIX sont pris dividendes nets réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP a comme indicateur de référence un composite :

70% EMIX Europe + 20% EMIX World USA + 5% EMIX World Japon + 5% EONIA en EUROS.

Les indices EMIX utilisés ici sont des indices représentatifs des principaux marchés « actions » (NB : « USA » = Etats Unis d'Amérique). L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

La performance des indices EMIX inclut les dividendes nets détachés par les actions qui composent les

indices. Ces indices sont publiés par IHS Markit, entité inscrite au registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'ESMA. Ils sont consultables sur le site Internet

<https://indices.ihsmarkit.com/EMIX/Home/>.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

A) Stratégie utilisée

Le FCP sera principalement investi dans des fonds actions exposés aux marchés boursiers internationaux.

Il n'utilisera pas de produits dérivés.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif, la gestion du FCP repose sur deux axes principaux de création de valeur : la répartition des actifs (1) et la sélection de fonds (2).

(1). La répartition des actifs

La répartition des actifs du FCP est avant tout géographique. Cette répartition entre les marchés américains, européens, japonais et dans une moindre mesure les marchés asiatiques et émergents, est

revue formellement au minimum une fois par mois.

Toutes les zones géographiques (Euroland, Europe hors Euroland, USA, Japon, Asie, Pays émergents)

peuvent être représentées de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, petites et moyennes capitalisations).

Le gérant combine ces deux approches pour déterminer les fonds dans lesquels il va investir.

(2). La sélection de fonds

La sélection des fonds du portefeuille du FCP répond à un processus d'analyse spécifique mis en place par AUXENSE GESTION et qui permet au gérant de sélectionner les fonds sous-jacents uniquement contenus dans une liste de référence. Un référentiel de fonds validé par le comité de gestion d'AUXENSE GESTION est ainsi établi (« Buying List »), qui guide les choix d'investissement des gérants.

La « Buying List » est établie par le Comité de gestion sur proposition des gérants et analystes d'Auxense Gestion, et de la liste des sociétés de gestion avec lesquelles Auxense Gestion souhaite travailler. Elle évolue en permanence à partir d'un modèle multi-critères basé à la fois sur les caractéristiques de sociétés de gestion, des gérants identifiés des fonds analysés, et de l'univers d'investissement des titres composant réellement les fonds.

Pour chaque fonds sélectionnable, les gérants et analystes réalisent une fiche reprenant des informations standardisées à la fois quantitatives et qualitatives. L'objectif de l'analyse est d'investir dans des fonds pour lesquels il est possible d'estimer des probabilités de surperformance par rapport aux indices de référence.

Préalablement à l'intégration de ses fonds, chaque société de gestion sélectionnable fait l'objet d'une analyse détaillée sur les éléments permettant de la caractériser. En particulier, le gérant ou analyste en charge du suivi de la société de gestion vérifie qu'elle a la volonté et la capacité de fournir durablement l'information qui permettra d'analyser ses fonds dans le respect de notre procédure. Par ailleurs, le contrôle interne vérifie que la société de gestion sélectionnable respecte les contraintes en établissant une convention avec Auxense Gestion.

La recherche de nouvelles sociétés et de nouveaux fonds, en particulier vers de nouvelles zones géographiques, s'organise à l'aide de bases de données des marchés financiers.

A tout moment le fonds devra respecter plusieurs contraintes :

- le FCP sera exposé au minimum à 60% de son actif en fonds actions,
- les investissements en actions des marchés émergents ne représenteront pas plus de 10% de l'actif.

PROFIL DE RISQUE

Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions internationaux. Cela signifie qu'il présente une volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans comprise entre 10% à 15%.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion dont l'évolution est liée à l'évolution de plusieurs marchés actions. Ces instruments peuvent connaître des fortes évolutions liées aux aléas de ces marchés.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut-être exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital: L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur la sélection de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les fonds les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de marché actions : Il s'agit du risque de baisse du cours des actions, lié à l'investissement dans des fonds actions ou des trackers, entraînant une baisse de la valeur liquidative. Le FCP est soumis à un risque actions très important du fait que celui-ci peut être investi à hauteur de 110% en fonds eux-mêmes investis en actions, comme évoqué précédemment. Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

L'évolution de ces titres peut en conséquence être plus volatile. Toutefois, le FCP AUXENSE Actions Alpha n'investira pas plus de 10% de son actif dans des fonds investissant dans des titres de pays émergents.

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Risque de change : Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La baisse d'une devise par rapport à l'euro pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux, découlant des variations des taux d'intérêt.

En raison de sa stratégie d'investissement dans des OPCVM, le FCP pourra être soumis de manière marginale à un risque de taux, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, le FCP peut être investi dans des fonds qui détiennent, à titre accessoire, des titres de créance.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS – FREQUENCE DE DISTRIBUTION :

Capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution en vertu de la loi.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Suppression de la catégorie AMF « Diversifié »

Changements à intervenir

Néant

RAPPORT DE GESTION

Environnement macro-économique

En 2022, Le rebond des économies s'est poursuivi tout en restant entravé par les problématiques d'approvisionnement. Celles-ci ont été accrues par le conflit en Ukraine qui a mis en lumière l'extrême dépendance de l'Europe envers certains pays sur des domaines aussi variés que l'alimentation, l'énergie ou les médicaments.

Face à la vigueur de l'inflation, les banques centrales ont modifié leur politique monétaire. Elles ont remonté sensiblement

les taux d'intérêt à court terme. Cela a entraîné une hausse des taux d'intérêt à long terme et une récession pourrait intervenir au cours des prochains mois.

La Chine n'a pas connu le même dynamisme économique en raison de sa politique « zéro Covid » conjuguée à des vaccins peu efficaces. Il a fallu attendre la fin d'année pour assister à un spectaculaire revirement de politique qui pourrait entraîner un fort rebond économique en 2023.

Marchés de taux d'intérêt

Dans un contexte de flambée de l'inflation, nous avons assisté à un changement de paradigme. Depuis les années 1980, l'inflation n'a eu de cesse de baisser. Ces dernières années, le risque de déflation (baisse généralisée des prix) était pointé par la banque centrale européenne (BCE). Cette baisse de l'inflation s'est accompagnée d'une baisse des taux d'intérêt (de plus de 10% à 0% voire même des taux négatifs durant la crise du Covid). Aussi, le vif rebond de l'inflation (5,9% en rythme annuel en décembre en France) et la décision de la BCE de relever ses taux directeurs ont causé une hausse des taux d'intérêt à long terme. Le rendement de l'obligation d'Etat français à 10 ans est ainsi passé de 0,20% fin 2021 à 3,11% fin 2022. Aux Etats-Unis le parcours est similaire avec un taux passant de 1,57% fin 2021 à 3,85% un an plus tard. D'autres hausses des taux sont attendues de la part des banques centrales qui font de la lutte contre l'inflation leur priorité. Tout dépendra de l'évolution de l'inflation au cours des prochains mois.

Marchés boursiers

Au niveau des marchés boursiers, après un bon départ, le retournement a été violent sous l'effet de la guerre aux portes de l'Europe puis l'inflation et la hausse des taux d'intérêt qui en a découlé ont provoqué un plongeon des valeurs de croissance. L'indice américain Nasdaq représentatif des sociétés technologiques a fondu de -33%.

Après un point bas en septembre, les marchés ont rebondi soutenus par des résultats d'entreprises toujours bons et par la perspective d'un reflux de l'inflation.

Les valeurs cycliques et décotées ont connu un retour en grâce qui pourrait se poursuivre dans un contexte plus favorable et permettrait de corriger le retard de valorisation qu'elles accusent face aux valeurs de croissance.

D'un point de vue géographique, les Etats-Unis ont (enfin) sous-performé les autres régions du monde.

Les pays émergents ont souffert en raison de l'enfermement de la Chine dans sa politique « zéro Covid » qui a conduit à mettre à l'arrêt une partie de son économie à plusieurs reprises.

Baromètre des marchés

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Marché monétaire Zone Euro	1,98%	-0,51%	-0,50%	-0,45%	-0,36%	-0,35%	-0,33%	-0,13%	0,14%	0,45%	0,13%
OAT 10 ans	+3,11%	+0,19%	-0,42%	0,12%	0,71%	0,79%	0,68%	1,00%	0,84%	2,43%	2,25%
CAC 40	6473,76	7153,03	5551,41	5.978,06	4.730,69	5312,56	4.862,31	4.637,06	4.272,75	4.295,95	3.641,07

Après sept années de taux d'intérêt à court terme en territoire négatif en zone Euro, le revirement a été violent. Cela change la donne notamment pour les Etats surendettés qui vont voir la facture s'alourdir en raison de la progression des taux d'intérêt à long terme.

Pour les investisseurs, cela signifie également la fin du « TINA » (« There Is No Alternative ») qui poussait à acheter des actions en l'absence d'autre choix pour chercher du rendement. Désormais, le monétaire et l'obligataire constituent de nouveau des classes d'actifs pertinentes pour faire fructifier des capitaux à court et long terme même si pour l'instant les taux réels (rendement après déduction de l'inflation) demeurent largement négatifs.

Performances des actions (indices MSCI en Euro, calculés dividendes réinvestis)

	France	EMU	Europe	USA	Japon	Monde	Pays émergents	Petites valeurs EMU
31/12/21-31/12/2022	-7,65%	-12,47%	-9,49%	-14,59%	-11,18%	-12,78%	-14,85%	-17,11%

La France résiste mieux que le reste de la zone Euro mais les petites valeurs sont à la peine.

Les faits marquants de la période :

- Un contexte de guerre
- Une inflation galopante inconnue depuis 4 décennies
- Persistance des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement
- Les prix de l'énergie s'enflamment
- Hausse des taux d'intérêt

- Correction sur les valeurs de croissance

Politique de gestion :

Le FCP Auxense Actions Alpha est un Fonds d'actions internationales ayant vocation à être pleinement investi. Sa performance peut être comparée à l'indice synthétique suivant : 70% EMIX Europe, 20% EMIX USA, 5% EMIX Japon (indices en €, dividendes réinvestis) et 5 % €ster +0,085%. L'indice €ster remplace l'Eonia depuis le 01/01/2022. On lui ajoute 0,085% pour aboutir à l'équivalent de l'Eonia.

L'indice composite correspond donc à un cœur de portefeuille en Europe avec une diversification sur le reste du monde. L'investissement sur les pays émergents est possible dans la limite de 10 % mais ne fait pas partie de l'indice pour que cette zone demeure un investissement opportuniste.

Au cours de l'exercice, nous avons maintenu un haut degré d'exposition tout au long de l'année (en moyenne 97%). Nous avons également conservé notre surpondération sur l'Europe en dépit de la hausse du Dollar. En revanche, nous avons progressivement allégé le poids des petites et moyennes valeurs à compter du 22 avril jugeant le contexte défavorable.

Auxense Actions Alpha compte 8 OPC (organismes de placement) au 31/12/2022 (en dehors des fonds utilisés pour la gestion de la trésorerie).

En termes géographiques, le fonds est absent du Japon depuis mai 2011 (5% de son indice). Le fonds demeure sous-pondéré sur les Etats-Unis (10% versus 20%) pour une question de valorisation absolue et relative. Le fonds demeure, à ce stade, absent des pays émergents et surexposé à la Zone Euro (environ 75% du portefeuille).

Le choix porte toujours sur des gestions fondamentales, des gérants réalisant une analyse financière et stratégique en profondeur. A notre avis, leur capacité à s'abstraire des tendances de court terme et à opérer un tri hautement qualitatif constitue notre meilleure garantie de performance à moyen/long terme. Le retour à plus de rationalité avec des taux d'intérêt redevenus positifs devraient les favoriser. Dans un contexte économique toujours incertain, une sélection fine des valeurs constitue à nos yeux le meilleur moyen pour identifier les gagnants et éviter les déconvenues.

Liste des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice :

Sens	Titre	Quantité	Montant
Vente	Pluvalca France Small Caps A	110	88 167,60
Vente	Pluvalca France Small Caps A	110	87 435,00
Vente	Pluvalca France Small Caps A	485	324 391,80

Peu de mouvements à noter au cours de la période.

Evolution du Fonds et performance :

Au cours de la période, le nombre de parts baisse légèrement, passant de 585 à 571. L'encours se contracte davantage en raison de l'effet performance. Il finit l'exercice à 8,9M€ (10,5M€ un an plus tôt).

La performance sur l'ensemble de l'exercice s'établit à -12,94% contre -11,71% pour l'indice. Les performances des fonds sélectionnés sont très hétérogènes (de +6% à -22%) avec un effet plutôt négatif en moyenne alors que l'allocation géographique a eu un impact positif. Au dernier trimestre, la performance relative d'Auxense Actions Alpha s'est redressée grâce au retour à meilleure fortune des valeurs décotées et cycliques.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Le Fonds n'a pas été informé au cours de l'exercice de la tenue d'éventuelle assemblée relative à l'un des OPCVM sélectionnés. En pratique, seules les SICAV sont susceptibles d'être concernées par de telles dispositions et elles sont présentes en nombre limité au sein du portefeuille. En conséquence, le Fonds Auxense Actions Alpha n'a pas exercé de droit de vote au cours de l'exercice.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Dans le cadre de l'achat de trackers cotés (ETF), les intermédiaires pour les opérations éventuelles sur les trackers sont sélectionnés selon des critères qualitatifs et notamment la qualité de l'exécution et la qualité de la recherche. Aucune rétrocession n'est perçue sur ces opérations. Au cours de l'exercice sous revue, aucune transaction n'a porté sur des trackers. En règle générale, le Contrôle des Risques de la Société de Gestion se prononce sur la désignation de nouvelles contreparties ou sur l'exclusion de certaines autres, toute décision devant être motivée.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Auxense Gestion n'a pas eu recours à des brokers pour le passage de ces ordres. Les seuls frais prélevés sur un ordre sont ceux facturés par le dépositaire de l'OPC selon les modalités mentionnées dans le prospectus.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En application du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement (Journal Officiel du 31 janvier 2012), nous vous informons qu'Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne sélectionnons pas exclusivement des fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts.

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En 2022, l'intégration des critères extra-financiers dans les processus de gestion s'est accélérée, y compris au sein des fonds que nous sélectionnons. Par conséquent, nous profitons indirectement de cette tendance et si la tendance actuelle devait se poursuivre, nous pourrions rapidement être en mesure d'afficher des données relatives à ces critères au sein de notre fonds.

INFORMATION RELATIVE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SFDR PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS (PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES)

Le risque de durabilité (Sustainability Risks) est le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui se concrétiserait pourrait avoir une incidence négative significative sur la valeur d'un investissement. Ce risque n'est pas pris en compte dans le processus de gestion du fonds. Le fonds n'intègre pas de critère de durabilité pour la gestion de ses investissements.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

En application de l'article 411-121 du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons que la politique de rémunération d'Auxense Gestion est mise à la disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion à l'adresse <http://www.auxense.com/informations-reglementaires/>.

Ce document précise **les principes de la politique de rémunération** dont les points clés sont les suivants :

- la politique de rémunération repose sur l'évaluation des **compétences et des critères de performance** annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs
- la politique de rémunération intègre dans ses principes fondamentaux **l'alignement des intérêts** des investisseurs, des collaborateurs et d'Auxense Gestion
- la politique de rémunération **s'applique à l'ensemble du personnel identifié**.

- la politique de rémunération **englobe l'ensemble des composantes de la rémunération**. Elle distingue la rémunération fixe - déterminée à partir de normes de marché, du contenu du poste et de l'expérience - de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective
- la politique de rémunération vise à promouvoir une gestion qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion

Données chiffrées de la politique de rémunération de l'exercice sous revue :

- l'effectif total de la société de gestion : 4
- leur rémunération totale : 90K€
- la ventilation entre part fixe et part variable et entre chaque catégorie du personnel identifié : 98% rémunération fixe et 2% part variable non liée à la gestion.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (règlement UE 2015/2365, ci-après « SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opération de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR : opération de pension, prêt/emprunt de titres, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	8 689 999,74	10 451 512,93
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 689 999,74	10 451 512,93
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 689 999,74	10 451 512,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	4 887,00	7 012,95
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 887,00	7 012,95
Comptes financiers	240 053,34	56 512,61
Liquidités	240 053,34	56 512,61
Total de l'actif	8 934 940,08	10 515 038,49

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	8 982 897,96	10 331 264,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	14 453,48	236 570,25
Résultat de l'exercice (a, b)	-89 817,69	-85 281,01
Total des capitaux propres	8 907 533,75	10 482 553,83
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	27 406,33	32 484,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 406,33	32 484,66
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	8 934 940,08	10 515 038,49

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	11 943,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	0,00	11 943,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	123,79	188,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	123,79	188,52
Résultat sur opérations financières (I - II)	-123,79	11 754,69
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	90 943,67	98 126,37
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-91 067,46	-86 371,68
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 249,77	1 090,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-89 817,69	-85 281,01

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'euro.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MODALITE SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le Fonds a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Les Comptes relatifs aux portefeuilles-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession.

L'OPCVM valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan

Trackers Cotés : Les Trackers Cotés sont évalués à la dernière clôture connue du jour de valorisation.

OPCVM : Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la valeur liquidative du jour de valorisation d'AUXENSE Actions Alpha et à défaut d'information de la dernière valeur liquidative connue. Ces Valeurs liquidatives doivent être disponibles au plus tard à J+2 à 11h.

Méthodes de Comptabilisation

- Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,25% ;

- Description de la méthode de calcul des frais variables

Les frais de gestion variables correspondent à 15% TTC de la surperformance au-delà de l'indice composite calculé dividendes réinvestis :

70% EMIX Europe + 20% EMIX World USA + 5% EMIX World Japon + 5% EONIA en EUROS.

. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative.

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/Barème
Frais de gestion financière (1)	Actif Net	1,25% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	Pris en charge par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion nets de rétrocessions)	Actif Net	1,75% TTC
Commissions de mouvement - dépositaire (100%) - société de gestion (0%)	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur OPC: - de 0 à 150€ TTC Opérations sur Tracker : - France, Belgique, Pays-Bas : 0,05% TTC (mini 10€ TTC) - Autres pays : 0,05% TTC (30€ TTC)
Commission de surperformance	Actif Net	15% TTC de la surperformance au-delà de l'indice de référence

(1) Les frais de gestion financière incluent tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement.

(2) Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'une TVA à 20%.

Commission de surperformance

Les Frais variables correspondent à une commission de surperformance.

Si à la clôture de l'exercice précédent, la société de gestion a perçu une commission de surperformance, la période de calcul est l'exercice de l'OPCVM.

Sinon, la période de calcul démarre au dernier exercice ayant fait l'objet du versement d'une commission de surperformance ou à défaut à l'origine du fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'Actif Net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'indice synthétique de référence.

Dans l'hypothèse d'un rachat, la quote-part correspondante de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion. A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie à 15% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

La commission de surperformance éventuelle est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque exercice.

Cependant, il n'y aura prélèvement effectif de frais de gestion variables qu'à condition que la valeur liquidative de fin d'exercice soit supérieure à celle du dernier exercice ayant fait l'objet d'un prélèvement de frais de gestion variable.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la

disposition des souscripteurs par la société de gestion.

AFFECTATION DES REVENUS ET PLUS VALUES NETTES

Affectation des résultats : Les résultats sont capitalisés dans l'OPCVM

Capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution en vertu de la loi.

Changements à intervenir :

Intégration des mentions relatives au règlement Taxonomie 2020/852/UE ainsi qu'aux Principales Incidences Négatives (SFDR PAI).

Abandon de la commission prévu le 01/07/23.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	10 482 553,83	9 161 119,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	30 684,66	85 600,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-253 118,49	-359 456,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 277,90	239 139,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 261,50	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-45,00	-90,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 276 490,19	1 442 612,34
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	2 004 028,05	3 280 518,24
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	3 280 518,24	1 837 905,90
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-91 067,46	-86 371,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	8 907 533,75	10 482 553,83

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

1.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

1.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							240 053,34	2,69
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

1.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	240 053,34	2,69								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

1.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

1.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances	Retro cion gestion	4 887,00
		4 887,00
Total des dettes	Charges externes prov	27 406,33
		27 406,33
Total dettes et créances		-22 519,33

1.6. CAPITAUX PROPRES

1.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Titres souscrits durant l'exercice	2	30 684,66
Titres rachetés durant l'exercice	-16	-253 118,49
Solde net des Souscriptions / Rachats	-14	-222 433,83

1.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

1.6.3. Frais de gestion

	30/12/2022
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de fonctionnement et de gestion	115 016,60
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	24 072,93

1.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

1.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

1.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

1.8. AUTRES INFORMATIONS

1.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

1.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

1.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	30/12/2022
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

1.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-89 817,69	-85 281,01
Total	-89 817,69	-85 281,01

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-89 817,69	-85 281,01
Total	-89 817,69	-85 281,01
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 453,48	236 570,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	14 453,48	236 570,25

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	14 453,48	236 570,25
Total	14 453,48	236 570,25
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

**1.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

Part I	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net	8 907 533,75	10 482 553,83	9 161 119,18	9 840 682,68	7 659 081,05
Nombre de titres	571	585	601	647	614
Valeur liquidative unitaire	15 599,88	17 918,89	15 243,12	15 209,71	12 474,07
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-157.29	-145.77	-117.04	-100.58	-114.85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	25.31	404.39	565.49	815.27	254.3
Distribution unitaire sur résultat					
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0	0	0	0	0
Crédit d'impôt (*)	0	0	0	0	0

1.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Metropole Fds SICAV Selection A Cap	EUR	1 560	980 241,60	11,00
J O Hambro Cap Mgt Umbr Fd Plc Eur Select Val A EUR Dist	EUR	303 026,749	1 005 139,73	11,28
Pluvalca France Sm Caps A Cap	EUR	1 215	883 414,35	9,92
Essor USA Opportunities A Cap	EUR	330	891 488,40	10,01
Kirao Multicaps IC Cap	EUR	6 875	1 217 906,25	13,67
Eleva Ucits Fd Euroland Selection I (EUR) Cap	EUR	905	1 243 207,55	13,96
Alken Fd Sustainable Europe SEU1 Cap	EUR	10 550	1 244 689,00	13,98
SW Mitchell Capital Plc European Fd B Red Shares Cap	EUR	56,7744	1 223 912,86	13,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			8 689 999,74	97,56
TOTAL Titres d OPC			8 689 999,74	97,56
Retro cion gestion	EUR	4 887	4 887,00	0,05
TOTAL Rétrocession frais			4 887,00	0,05
TOTAL Rétrocession frais			4 887,00	0,05
TOTAL Rétrocession			4 887,00	0,05
Banque CM-CIC Bq EUR	EUR	240 053,34	240 053,34	2,70
TOTAL Avoirs			240 053,34	2,70
TOTAL Disponibilités			240 053,34	2,70
Cion de gestion	EUR	-27 406,33	-27 406,33	-0,31
TOTAL Frais			-27 406,33	-0,31
TOTAL Frais			-27 406,33	-0,31
TOTAL Frais			-27 406,33	-0,31
TOTAL TRESORERIE			212 647,01	2,39
TOTAL ACTIF NET			8 907 533,75	100,00